

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2018 DAC 316 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Musique en mouvement. Cette école créée en 1990, s'est installée dans des locaux dans le 14e arrondissement au 36 Rue Gassendi depuis 2012. Elle accueille aujourd'hui environ 100 élèves en cours collectifs et particuliers. Son projet pédagogique s'ordonne sur 3 cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale avec chorale obligatoire de 7 à 12 ans et la pratique de la musique d'ensemble en musiques actuelles (cours hebdomadaires), ou en ensemble instrumental classique (répétitions bi-mensuelles). Une attention particulière est portée au premier cycle, complémentaire des conservatoires municipaux. Les cours hebdomadaires d'instrument proposés en deuxième cycle sont donnés en piano classique et moderne, violon, violoncelle, saxophone, et en guitare classique et moderne. La spécificité de la structure est son application de la méthode d'éducation musicale Willems à laquelle les 9 professeurs sont tous formés. Basée sur le principe d'une psychopédagogie perceptive elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle permettant de développer la concentration, et la perception des phénomènes musicaux. Elle est déclinée en musiques actuelles avec un souci d'imprégnation et de compréhension du langage musical propre à ce style.

En 2017, 89 des élèves suivaient des cours collectifs et 13 uniquement des cours particuliers d'instrument. Les différents niveaux d'initiation ont été suivis par 35 élèves, la formation musicale par 30, et les musiques actuelles par 21. Deux concerts d'élèves ont été organisés. L'école a entrepris une campagne de communication : rénovation du site internet, affichage de l'actualité des cours en vitrine, de l'offre en magasins de musique et librairies musicales, et auprès d'écoles de musique destinées à un public plus âgé.

En 2018, l'effectif global est stable, se répartissant pour les cours individuels d'instrument en 24 élèves de piano, 6 de violoncelle, 9 de guitare, 2 de saxophone, 2 de violoncelle. Les tarifs s'échelonnent de 460 à 620 euros l'année pour un cours collectif hebdomadaire, et de 700 à 1100 euros pour un an de cours d'instrument hebdomadaire. Deux concerts sont programmés, en avril en salle des fêtes de la mairie du 14e avec les élèves de chorale et de Musiques Actuelles et en juin, au Conservatoire du 14e arrondissement, mettant en valeur l'ensemble instrumental de cordes. Dans le cadre de la réforme des conservatoires municipaux, un partenariat, formalisé par une convention, a été initié avec le conservatoire du 14e arrondissement. Des rencontres pédagogiques sur les apports de la méthode Willems ont été tenues entre enseignants des deux structures pour partager les bonnes pratiques. Des mises à disposition de salles de cours et de l'auditorium le samedi matin ont été organisées avec la possibilité pour les élèves du conservatoire d'accéder aux cours de pratique collective de Musique en mouvement.

Les activités de Musique en mouvement en faveur du développement de l'enseignement artistique représentent une offre utilement complémentaire à celle du conservatoire municipal. Aussi je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lui attribuer une subvention d'un montant de 3.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris